



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2011 du  
Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue  
Royale à Malartic à compter de 17h00.**

---

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la  
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation  
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présente :

Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,  
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
011-06-269**

**1.0.- Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.0.- Emprise de la fin de rue de la rue des Pins – Droit de veto;
- 3.0.- Avis technique pour le projet de forage de Savant Exploration Ltd –  
Droit de veto;
- 4.0.- Approbation du concept du parc du secteur Sud;
- 5.0.- Recommandation de la Commission de la culture quant à la  
décoration de la nouvelle salle du Conseil;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
2011-06-270

- 6.0.- Campagne de forages de la Corporation minière Osisko;  
7.0.- Levée de la séance.

2.0.- Emprise de la fin de rue de la rue des Pins – Droit de veto

CONSIDÉRANT QUE M. le Maire a exercé son droit de veto;

EN CONSÉQUENCE, la résolution est de nouveau soumise à la considération du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MAINTENIR la décision du 13 juin 2011 par la résolution 2011- 06-261;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-06-271

3.0.- Avis technique pour le projet de forage de Savant Exploration Ltd – Droit de veto

CONSIDÉRANT QUE M. le Maire a exercé son droit de veto;

EN CONSÉQUENCE, la résolution est de nouveau soumise à la considération du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le forage à la compagnie Savant Exploration Ltd, tel que présenté dans leur demande, et ce, conditionnellement à ce qu'il respecte toutes les conditions émises dans l'avis technique de GCE Consultaux du 16 mai 2011;

DE NE PAS autoriser le passage sur le chemin appartenant à la Ville de Malartic par la compagnie Savant Exploration Ltd;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-06-272

4.0.- Approbation du concept du parc du secteur Sud

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le concept du parc du secteur Sud, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-06-273

5.0.- Recommandation de la Commission de la culture quant à la décoration de la nouvelle salle du Conseil

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la culture recommande à la Ville de Malartic de faire l'exposition d'œuvres d'artistes locaux



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

dans la nouvelle salle du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE pour la séance ordinaire du Conseil du 27 juin 2011, soit exposée l'œuvre de l'Atelier 3D «courte peinte bleu»;

QUE les œuvres exposées dans la salle du Conseil le soient sur des chevalets;

QUE la Commission de la culture suggère les œuvres au Conseil;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-06-274**

**6.0.- Campagne de forages de la Corporation minière Osisko**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les forages dans les limites de la ville, tels que présentés dans la carte;

QUE les 3 forages au Nord soient faits selon les recommandations de GCE Consultants;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-06-275**

**7.0.- Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé à 17h20,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
**ANDRÉ VEZEAU**  
MAIRE

  
**LUCIE ROGER**  
GREFFIÈRE ADJOINTE